

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE
LA RECHERCHE INTERNATIONALE

PCT

NOTIFICATION RELATIVE À UNE TENTATIVE
DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS PAR
TÉLÉGRAPHE, TÉLÉIMPRIMEUR,
TÉLÉCOPIEUR, ETC.

(règle 92.4.c) du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	DÉLAI DE RÉPONSE NÉANT Voir toutefois le dernier paragraphe ci-après
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. Il est notifié au déposant que l'administration chargée de la recherche internationale a reçu par télécopieur/téléimprimeur/télégraphe un document qui semble être /qui est intitulé :

_____ .

2. Cependant, le document reçu est illisible,
 une partie de ce document n'a pas été reçue,

ainsi qu'il est expliqué ci-après :

3. **Le document sera** par conséquent **considéré comme n'étant pas parvenu** à l'administration chargée de la recherche internationale et le déposant doit tenter de procéder à une nouvelle transmission.

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone